

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT**

Le trente juin deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Moissannes, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/06/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADÉ, Bernard POUSSIN, Pierre LANGLADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUODOGNON, Dominique GILLES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Michel PARVY.

**EXCUSES** : Bernard DUMONT, Alain FAUCHER (délégation de vote à Dominique GILLES), Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADÉ), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Alain GONZALES (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Sébastien MOREAU (délégation de vote à Franck LETOUX), Xavier NOUHAUD (délégation de vote à Roger CLEDAT), Christine RIFFAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### **2016-0087 : MAISON DE LA PETITE ENFANCE – GESTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

**Vu** le courrier du Foyer Rural Centre Social en date du 14 juin 2016,

**Vu** l'avis du Comité Technique en date du 17 juin 2016

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de la construction de la Maison de la Petite Enfance, une partie du bâtiment va permettre la création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants qui sont en âge d'être scolarisé en école de maternelle. Il s'agit d'un nouveau service à la population proposé par la Communauté de Communes de Noblat.

Monsieur le Président expose que le Foyer Rural Centre Social a manifesté, par courrier en date du 14 juin 2016, son souhait de gérer ce nouveau service.

Monsieur le Président précise que le Foyer Rural Centre Social gère depuis plusieurs années l'Accueil Collectif de Mineur La Forestière sur la commune de Saint-Léonard de Noblat pour le compte de la municipalité. Cette association possède donc une action et une expertise dans ce domaine.

Monsieur le Président propose la passation d'une convention pour confier la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants qui sont en âge d'être scolarisé en école de maternelle du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016.

Monsieur le Président donne lecture de la convention.

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Approuve** propose la passation d'une convention pour confier la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants qui sont en âge d'être scolarisé en école de maternelle du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016 telle que jointe en annexe,

**Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
Le 18 juillet 2016

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
le : **22/09/16**  
Publié ou notifié  
Le : **22/09/16** .

Le Président,  
  
Alain DARBON

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Maison de la petite enfance : gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement par le foyer rural

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/09/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/09/2016

---

**Numéro de l'acte :** 2016-0087 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20160718-2016-0087-DE

**Date de décision :** 18/07/2016

**Acte transmis par :** Alain DARBON

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions